L'aperçu historique de l'enseignement du français en Thaïlande

Parkpoom Jaimeearee*

« Nous avons besoins en didactique d'une histoire au long cours, tant pour la connaissance générale du domaine que pour la formation de ceux qui s'y engagent ».
(D. Coste et al. 1994, p. 4).

D. Coste explique sur ce point que la présentation d'une histoire didactique nous permet de mieux comprendre l'évolution de l'enseignement de la langue française et la connaissance générale. Cela rélève en quelque sorte le panorama de l'enseignement du français en Thaïlande. Il est donc très important de retracer l'enseignement de cette langue afin de mieux faire comprendre la pensée et les idéologies dites didactiques des Thaïlandais.

L'histoire de la didactique du français langue étrangère en Thaïlande se divise en deux périodes différentes. La première commence sous le règne du Roi Narai à l'époque d' Ayutthaya et celui de Louis XIV en France. La seconde débute à l'époque où Napoléon III règne en France. Nous commencerons par la première période.

1.1 La première période de la didactique du français en Thaïlande

L'histoire de l'enseignement du français dans ce pays est étroitement liée à la relation diplomatique franco-siamoise . Cette relation a débuté à l'époque où Louis XIV régnait en France et le roi Narai au Siam. Le roi français prit contact avec le Siam dans le but d'y propager le christianisme. Pour ce faire, Luois XIV envoya des missionnaires au Siam. Parmi ces missionnaires, Monseigneur Pallu joue le rôle le plus important parce qu'il est chargé de deux lettres pour le roi Narai, l'une de Louis XIV et l'autre du Pape Clément IX. L'arrivée de ces missionnaires français marque donc la première rencontre entre les Français et les Siamois.

La propagation du christianisme n'est pas seulement la raison principale incitant les Français à entrer au Siam, mais aussi le commerce qui leur permet de venir dans ce pays. A. Chotibut confirme sur ce point que « ce n'est que sept ans plus tard, en 1680, que la compagnie française des Indes Orientales ouvre son premier comptoir sur les rives du fleuve Chao Praya, non loin du futur site de Bangkok. La même année, Louis XIV sollicite la protection du roi Narai pour les marchands français ». (A. Chotibut 1983, p. 27).

De son côté, en 1680, le roi Narai a envoyé Oe Pra Pipatkosa en France. Considéré comme le premier diplomate siamois, il avait mission d'établir une relation d'amitié avec la France. Malheureusement, il disparut en mer. Sa disparation est demeurée jusqu'à nos jour mystérieuse. Dans sa thèse de doctorat, P. Thipkong (1994) confirme que ce premier diplomate siamois est mort pendant son voyage en bateau.

* Professeur assistant, Faculté des sciences humaines et sociales, université Burapha
Comme nous le savons, la Thaïlande s'est appelée <<Le Siam>> jusqu'en 1940. Pour que le lecteur ne confond pas avec la Thaïlande, nous utilisons désormais dans la partie <<L'aperçu historique>> le Siam.

La conversion au Christianisme reste toujours la raison principale des démarches de la cour française. Louis XIV envoya, en 1685, le Chevalier de Chaumont accompagné de l'abbé de Choisy au Siam pour convertir le roi Narai et son peuple au Christianisme. Cependant, cette mission ne peut pas atteindre son but, ce qui incita Louis XIV à envoyer deux bateaux de guerre au Siam. Pour améliorer cette situation, le roi Narai décida à son tour d'envoyer en France un nouveau diplomate, Ocya Kosathibodi (Pan) en 1686. Celui-ci fut très chaleureusement reçu à Brest dont une rue porte toujours le nom de «Rue de Siam».

Il est très important de remarquer que l'arrivée du Chevalier de Chaumont et celle de l'abbé de Choisy est le point de départ de l'enseignement de la langue française au Siam. Même si la relation diplomatique franco-siamoise fut établie douze ans avant leur arrivée, la langue française n'était pas connue chez les Siamois. En constatant que le Siam accueillait des missionnaires et des ambassadeurs français et qu'un garnison français s'installait à Bangkok, l'abbé de Choisy prit la décision d'instaurer l'enseignement du français dans ce pays. La langue française ne fut proposé qu'à la cour siamoise. Notons qu'à cette époque le Siam était gouverné par une monarchie absolue. De plus, beaucoup de membres de la famille royale nommés ministres, étaient changés de fonctions d'État. En constatant que la cour siamoise détenait toute la puissance et que la propagation religieuse ainsi que l'expansion commerciale pouvaient être transmises par la langue, l'abbé de Choisy n'hésita pas à dispenser la langue française pour accomplir ses missions. Il est regrettable que cette initation n'ait duré que peu de temps à cause du refus de conversion au Christianisme. P. Thipkong l'indique ainsi : « L*es Français vécurent en pays conquis, puis on constata que les missionnaires se pervertissaient. Alors, le peuple siamois ne supporta pas ces désagréments et refusa de se convertir. Les Français durent s'embarquer précipitamment. Le Siam se ferma pour deux siècles aux étrangers* ». (P. Thipkong Ibid, p. 15).

Le départ des Français arrêta donc l'enseignement du français au Siam. Toutefois, on peut dire qu'en 1685 la langue française était déjà devenue une langue connue chez les Siamois et utilisée à la cour pour des raisons commerciales et surtout diplomatiques. On peut dire également que grâce à l'arrivée et à la décision de l'abbé de Choisy le français s'inscrit pour la première fois dans l'histoire de la didactique des langues étrangères au Siam.

1.2 La seconde période de l'enseignement du français en Thaïlande

Après environ deux cent ans de l'absence des Français au Siam, la relation entre ces deux pays reprirent au XIXème siècle sous le règne de Napoléon III et celui du roi Rama IV de la dynastie Charkri. Les trois raisons principales qui ont incité l'empereur français à reprendre cette relation sont l'ouverture commerciale, la conversion au Christianisme et notamment la colonisation dans les pays de l'Asie du Sud-Est. Notons que les deux premières raisons restent toujours les mêmes que celles de la première période de l'enseignement du français au Siam. La troisième est, quant à elle, toute nouvelle : elle provient de la volonté d'expansion coloniale forte des pays occidentaux, en particulier de la Grande Bretagne, de l'Espagne, du Portugal et de la France.

Parlons d'abord de la raison commerciale. Après la révolution industrielle en Angleterre

au XIXème siècle, la France, considérée comme un grand rival des Britanniques, n'a pas hésité à développer son industrie en prenant contact avec des pays lointains. Force est de constater que le développement industriel demande beaucoup de ressources naturelles comme le charbon, le bois ou le pétrole, la France fait du commerce avec les pays africains et asiatiques. Un de ces pays auquel la France accorde de l'importance est sans aucun doute le Siam. Sous le règne de Napoléon III et celui du roi Rama IV, de nombreux accords diplomatiques et commerciaux furent signés entre ces deux pays et une Ambassade de France s'ouvrit pour la première fois à Bangkok. Il est à noter que grâce à ces accords des Français, notamment les commerçants étaient, à cette époque, libres de commercer avec les Siamois et les étrangers résidant dans ce pays.

La deuxième raison est la propagation du Christianisme. Napoléon III ne cessa en effet de vouloir convertir le roi siamois et son peuple au Christianisme comme les rois précédents. En faisant, il envoya des missionnaires au Siam. Le Siam les reçut chaleureusement en leur donnant la liberté de construire des églises catholiques et des écoles et de prêcher, ce qui permet de trouver que ce pays se caractérise par sa tolérance. Parmi ces missionnaires, le Père Colombert fut un pionnier de l'enseignement de la langue française au Siam. En effet, il institua en 1877 son école de l'Assomption qui devient plus tard le collège de l'Assomption en 1885. Ce collège de garçon existe jusqu'à présent et est considéré comme une des écoles les plus réputées en Thaïlande.

C'est avec l'inauguration du Collège de l'Assomption fondée par le Père Colombert que la didactique du français fut par la suite proposée dans les deux écoles de garçons : Saint Gabriel et Saint Paul fondées aussi par des prêtres catholiques. À remarquer qu'au début la langue française ne fut proposée qu'aux garçons. Plus tard, en 1885, des missionnaires décidèrent d'enseigner cette langue aux filles en fondant le convent de Saint Joseph. On voit ainsi qu'à partir de 1885 l'enseignement du français fut offert au peuple siamois. Il est vrai sur ce point que les missionnaires envoyés par Napoléon III n'arrivent pas à atteindre le but prévu - convertir les Siamois au christianisme, mais ils font démarrer la didactique du français au niveau secondaire dans ce pays.

La colonisation constitue la troisième raison incitant Napoléon III à reprendre la relation avec le Siam. A. Chotibut le confirme ainsi : « *Le XIXème siècle voit l'influence française grandir en Indochine et entre 1893 et 1907, le Siam est amené à céder à la France les territoires vassaux riverains de Mae Kong (une grande partie du Laos et du Cambodge) en échange de l'abandon par les Français de leurs privilèges d'extra-territorialité au Siam et de l'indépendance de certaines provinces frontières siamoises* ». (A. Chotibut 1983, p. 28).

La perte de ces territoires vassaux riverains rend le Siam indépendant. Le Siam garde de cette époque le souvenir de Monseigneur Pallegeoix, arrivé au Siam en 1900, auteur d'une Description du Royaume thaï et d'un dictionnaire thaï-latin-français-anglais. Il fut cependant du prince Mongkut, le futur roi Rama VI à qui l'on doit une ouverture plus grande sur l'Occident (A. Chotibut Ibid). C'est peut-être pour cela que les Siamois ont accepté beaucoup de mots dérivés du français. Par exemple, le mot générique qui désigne les étrangers occidentaux, voire les Bancs est «farang» qui n'est autre que «France» prononcé à la thaïe. Ou encore, le mot «salut»

devenait «Sa-lut» et le pain était inconnu aux Siamois jusqu'à l'arrivée des Français devenait «khanom-pang», c'est-à-dire le «gâteau pain». (Perle de Thaïlande 1981, pp. 12–13). Ou encore, le mot anglais «chalk» qui était inconnu au Siam jusqu'à l'arrivée des Anglais devenait «chok», c'est-à-dire la craie. Cepen dant, même si le français fut enseigné pour la première fois en 1877 dans l'école de l'Assomption, l'enseignement/apprentissage de cette langue ne figurait officiellement pas dans le programme d'études nationales. Il faut attendre l'année 1955 pour que cet enseignement s'inscrive officiellement dans ce programme. S. Maligul indique ainsi que «l'introduction officielle du français au programme d'études dans les établissements secondaires vint ultérieurement, en 1955 seulement». (S. Maligul 1984, p. 12).

Au niveau universitaire, l'enseignement/apprentissage de la langue française fut introduit en 1928 dans le programme d'études supérieures, ce qui nous fait trouver que l'enseignement de cette langue dans des universités thaïlandaises est officiellement inscrit dans le programme plus tôt que dans celui de l'enseignement secondaire. C'est l'Université Chulalongkorn fondée par le roi Rama VI, qui propose la langue française dans la faculté des Sciences et des Lettres. À cette époque, le français était comme une matière à part entière. C'est en 1943 que les étudiants peuvent choisir le français comme matière soit principale, soit secondaire, et il en est ainsi encore aujourd'hui.

Bilan

En guise de conclusion, l'enseignement/apprentissage de la langue française s'inscrit dans de longues relations entre le Siam et la France. Il est clair que de Louis XIV à Napoléon III, la propagation du Christianisme, le commerce et l'expansion coloniale amenèrent l'arrivée des Français dans le pays. Il faut noter que l'arrivée des Français permet l'enseignement de leur langue. De la cour siamoise à l'école, le français occupe une place importante dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères dans le pays. La langue française est donc devenue accessible à tout le monde. M. Jumsai souligne sur ce point que « la mission a créé une école française, sa création fut suivie ultérieurement de celle d'autres écoles à Bangkok et en provinces ». (M. Jumsai 1951, p. 18).

Bibliographie

Chotibut, A. (1983) : Le statut de l'enseignement du français dans les *universités thaïlandaises,* Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle – Paris III, Paris.

Coste, D. et al. (1994) : *Vingt ans dans l'évolution de la didactique des langues (1968–1988),* Paris, Hachette/Didier.

Jumsai, M. (1951) : *L'obligation scolaire en Thaïlande,* UNESCO, Cassman, S.A., Solure, Suisse.

Maligul, S. (1984) : *Problèmes culturels posés par l'enseignement du français en contexte thaïlandais,* Thèse de doctorat de Grenoble III, Grenoble.

Thipkong, P. (1994) : *Pour une méthodologie rénovée de l'enseignement du français langue Etrangère en Thaïlande : Analyse de stratégie de lecture et propositions didactiques,* Thèse de doctorat de l'Université de Franche-Comté, Besançon